

PASS' RÉGION 2022/2023

La campagne du **Pass' Région** s'ouvre dès le **07 juin 2022**.

Le Pass' Région accompagne les élèves au quotidien : c'est une carte chargée d'avantages pour les jeunes qui devient surtout **OBLIGATOIRE** afin que chaque élève obtienne ses **manuels scolaires à la rentrée 2022**.

❖ **Pour les élèves de seconde et les nouveaux entrants dans le dispositif :**

Commandez gratuitement votre carte Pass' Région 2022/2023 en ligne : <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr> - rubrique «je commande mon Pass' Région» ou depuis l'application smartphone Pass' Région (disponible sur Android et iOS).

Le lycée validera ensuite votre demande et la carte vous sera envoyée à votre domicile.

❖ **Pour les élèves de Première et de Terminale :**

si vous aviez déjà un Pass' Région en 2021/2022 **au nom du lycée Mme de Staël**, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Il sera revalidé automatiquement pour l'année scolaire suivante.

Lors de votre ré-inscription, vous devrez **signaler tout changement de filière auprès du secrétariat**.

Veillez à conserver votre carte pour l'année scolaire 2022/2023,

aucune autre ne vous sera délivrée.

❖ **Pour les nouveaux arrivants au lycée et les élèves de CPGE :** si vous aviez déjà un Pass' Région en 2021/2022 **au nom d'un autre établissement que le lycée Mme de Staël**, **vous devez impérativement le remettre au secrétariat du lycée Mme de Staël** lors de votre inscription, ou le transmettre par courrier à l'adresse ci-dessous afin qu'une nouvelle carte vous soit établie :

Lycée Mme de Staël
Secrétariat
BP 1147
03103 Montluçon cedex



un Pass' Région au nom d'un autre établissement que celui dans lequel vous êtes scolarisé est invalide.